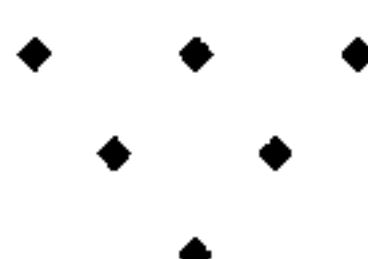


ROFORGE**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE au capital de 160.000 Euros****SIEGE SOCIAL : Parc d'Activités de Stelytec - 42400 SAINT CHAMOND****303 559 942 R.C.S. SAINT ETIENNE****DEPOT R.C.S. N°****- 179073579****TRIBUNAL DE COMMERCE - ST ETIENNE**

**EXTRAIT DE L'ACTE SOUS SEING PRIVÉ COMPORTANT LES DECISIONS DES
ASSOCIÉS EN DATE DU 25 JUILLET 2007**



L'An deux mille sept, le 25 juillet, dans les locaux de la Société HUNTING ENERGY FRANCE à 75008 PARIS - 46, rue Pierre Charron :

- La société HUNTING ENERGY FRANCE,
S.A. siège social : 46, rue Pierre Charron - 75008 PARIS,
R.C.S. PARIS 642 012 330,
détenant..... 9.999 actions,

représentée par son Président, Monsieur Hugues BOUSSION,

- La société HUNTING FRANCE FINANCE - H 2 F,
S.N.C siège social : 46, rue Pierre Charron - 75008 PARIS,
R.C.S. PARIS 395 027 196,
détenant..... 1 action,

représentée par Monsieur Pascal MOREL en sa qualité de Président de la société INTERPEC - S.A.S - siège social à 75008 PARIS - 46, rue Pierre Charron, R.C.S. PARIS 652 024 142, cogérant,

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'B' or similar character.

seuls associés de la société et en présence du Président,

ont arrêté à l'unanimité les décisions relevant de l'ordre du jour suivant :

- ∞ Nomination d'un Directeur Général,
- ∞ Rémunération,
- ∞ Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Les Associés après en avoir délibéré et sur proposition du Président,

nomment aux fonctions de **Directeur Général**, conjointement avec Messieurs Martial ROSER et Gérard MAILLER, et pour la durée restant à courir du mandat du Président, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2008 :

∞ **Monsieur Pascal MOREL**

demeurant à 75008 PARIS - 2, rue de Saint Pétersbourg,

Dans l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général disposera, sous l'autorité du Président et en accord avec lui, des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers, dans les limites de l'objet social.

Les limitations apportées par l'article 15 des statuts, aux pouvoirs du Président lui seront applicables à titre de règlement intérieur.

Monsieur Pascal MOREL a déclaré accepter les fonctions de Directeur Général, en précisant qu'aucune disposition légale ou réglementaire ne s'oppose à sa nomination.

.....

POUR EXTRAIT ET MENTION

COPIE CERTIFIEE
CONFORME